



## Représentant·e des étudiants au Conseil

### Processus de sélection

Appel de représentants lancé par les présidents de l'Association canadienne des étudiants en optométrie (ACEO) aux universités de Waterloo et de Montréal le **24 février 2025**.

Les candidats intéressés doivent soumettre une demande, un curriculum vitæ et une feuille de signature de soutien par les pairs à [info@opto.ca](mailto:info@opto.ca) au plus tard le **vendredi 16 mai 2025**.

Les demandes seront examinées par le Comité de développement du Conseil d'administration de l'Association canadienne des optométristes (ACO).

La candidature retenue sera confirmée par le Conseil d'administration de l'ACO à la réunion qui aura lieu au cours de la semaine du **16 juin 2025**.

La présidence du Comité de développement du Conseil d'administration du Conseil informera la candidate ou le candidat retenu pendant la semaine du **23 juin 2025**.

**N.-B. Veuillez adresser vos questions à Sophie Lalonde, [slalonde@opto.ca](mailto:slalonde@opto.ca).**

### Exigences applicables aux candidats

- La conseillère étudiante ou le conseiller étudiant doit :
  - être membre de l'ACO
  - être inscrit à une école d'optométrie canadienne reconnue ou avoir le statut de résident du Canada et fréquenter une école d'optométrie reconnue en dehors du Canada à la date de sa nomination au Conseil;
  - être en deuxième ou troisième année d'études (ou troisième ou quatrième année d'études pour les programmes de 5 ans);
  - ne pas avoir été en période d'essai académique ni avoir fait l'objet de sanctions disciplinaires de son école pendant l'année scolaire précédant le mandat de l'ACO;
  - avoir exercé un rôle de leadership auprès des étudiants universitaires au cours des deux dernières années;
  - obtenir 15 signatures de pairs à l'appui de sa candidature;
  - faire preuve de bénévolat communautaire actif, idéalement en santé oculaire;
  - maîtriser l'anglais;
  - représenter tous les étudiants en optométrie;
  - respecter le Code de conduite et les responsabilités du Conseil (conformément aux politiques de gouvernance de l'ACO);
  - pouvoir servir un mandat d'un an;
  - pouvoir assister aux quatre réunions du Conseil\* (une par téléconférence) et à l'assemblée générale annuelle.
- **\* Exceptions raisonnables permises**

## RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS

- i. En vertu de leur rôle au Conseil, tous les conseillers sont des fiduciaires en ce qui concerne les activités et les affaires de l'ACO et ont d'importantes obligations fiduciaires à l'égard de l'ACO, notamment la responsabilité d'agir avec un certain degré d'attention, de compétence et de diligence dans la gestion des affaires de la société et l'obligation d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de l'ACO.

Entre autres considérations, ces obligations fiduciaires exigent que les conseillers divulguent les conflits d'intérêts, qu'ils respectent les obligations prévues aux présentes concernant les cadeaux et les marques d'hospitalité, et qu'ils respectent la confidentialité des renseignements et des documents qui leur sont fournis.

De plus, les conseillers doivent :

- i. se conformer au Code de conduite du Conseil, aux lois régissant l'ACO, aux règlements de l'ACO et aux politiques approuvées par le Conseil;
- ii. maintenir un niveau de compétence professionnelle et de connaissances nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations et de leurs fonctions;
- iii. démontrer un engagement ferme, personnel et visible envers l'ACO, ce qui englobe ce qui suit :
  1. maintenir et appuyer la mission, les valeurs, les buts et les objectifs de l'ACO;
  2. appuyer les décisions du Conseil, que les conseillers soient personnellement d'accord ou non avec la décision;
  3. lorsqu'ils discutent de décisions ou d'activités du Conseil en dehors des réunions du Conseil, s'abstenir d'exprimer des opinions personnelles concernant le mérite d'une décision prise par le Conseil, et représenter ou interpréter ces décisions ou activités et les raisons de ces décisions et activités de manière exacte et complète, en respectant toujours l'obligation de confidentialité des conseillers;
  4. s'acquitter de leurs fonctions au sein du Conseil d'une manière conforme aux intérêts supérieurs de l'ACO;
  5. transmettre une image positive de l'ACO conformément au rôle d'ambassadeur de l'ACO;
  6. faire des efforts raisonnables pour assister à toutes les réunions du Conseil;
- iv. faire preuve d'honnêteté et de bonne foi, ce qui englobe ce qui suit :
  1. se comporter conformément à leurs obligations fiduciaires envers l'ACO;
  2. respecter et embrasser la diversité;

3. traiter toutes les parties avec dignité et respect et, dans l'exercice de leurs fonctions, être collégiaux et aider leurs collègues par l'échange de points de vue, d'information et d'opinions;
  4. ne pas accepter de cadeaux, de faveurs ou de services autres que les courtoisies habituelles;
  5. être indépendants et impartiaux;
  6. agir équitablement, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de l'ACO dans l'exercice de leurs fonctions;
  7. éviter les irrégularités et l'apparence d'irrégularité, et observer des normes de conduite élevées afin de préserver l'intégrité et l'impartialité du Conseil ou du comité, selon le cas;
- v. être conscients des conflits d'intérêts et faire preuve de prudence à cet égard, ce qui englobe ce qui suit :
1. éviter de se laisser influencer par l'intérêt personnel, les pressions extérieures, les considérations politiques ou la crainte de critiques;
  2. ne pas laisser les relations financières, commerciales, professionnelles, familiales ou sociales passées ou existantes influencer sur leur conduite ou leur jugement;
  3. divulguer tous les conflits d'intérêts tels que définis par le Code de conduite du Conseil, et gérer ces conflits conformément au présent Code.





CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

## **Candidature au poste de représentant·e des étudiants au Conseil**

**Nom :**

**Pourquoi présentez-vous votre candidature au poste de représentant·e des étudiants au Conseil de l'ACO?**

**Comment comptez-vous recueillir l'opinion des étudiants?**

**Quels sont les objectifs pour votre mandat?**

**Veillez énumérer votre expérience et vos qualifications connexes.**